

L'ENQUÊTE ÉLECTORALE FRANÇAISE : COMPRENDRE 2017



LA NOTE / #43 / vague 16

Juillet 2017

L'ASSEMBLÉE ÉLUE EN 2017 ET LA CRISE DE LA REPRÉSENTATION

Les élections législatives de 2017 ont été marquées par un renouvellement historique du personnel politique. Ce renouvellement est incarné en premier lieu par la majorité absolue obtenue par La République En Marche (LREM) dont les élus sont majoritairement des novices en politique. Mais il passe également par le fait que nombre d'anciens députés Les Républicains (LR) ou du Parti socialiste (PS) n'ont pas désiré se représenter. Derrière ce renouvellement démographique, la nouvelle Assemblée reflète assez fidèlement la fracture sociale qui traverse la France puisque les députés LREM sont issus des élites sociales, tout comme les députés LR, alors que seuls les députés de la France insoumise (FI), du Parti communiste (PCF) ou du Front national (FN) sont les catégories populaires.

Méthodologie : Les résultats reposent sur l'analyse biographique des candidats menée sur la base des informations fournies par les fiches de la Société générale de presse, par les journaux nationaux et locaux comme par les sites internet et notamment celui de l'Assemblée nationale. Cette banque de données a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL via le correspondant Informatique et libertés du CNRS, n° d'enregistrement 1163088.

Luc Rouban

Cette note a pour objet d'étudier le profil des députés élus en 2017 pour analyser ce qui se joue derrière un renouvellement démographique qui a capté toutes les attentions. Elle s'insère dans un projet de recherche de long terme sur le personnel parlementaire commencé en 2010.

La question du nouveau ne se limite pas en effet au changement générationnel ou à la proportion de femmes. Elle implique de prendre en considération l'expression forte du populisme tel qu'il s'est exprimé lors du premier tour de l'élection présidentielle et qui marque désormais de son empreinte l'ensemble de la vie politique française. La fracture entre les élites et le peuple s'est projetée dans la composition de la nouvelle Assemblée, séparant une majorité absolue de députés LREM auxquels s'ajoutent les députés du Mouvement démocrate (MoDem) et une partie à géométrie variable des députés LR ou PS, d'une minorité de députés provenant de la France insoumise, du PCF et du FN qui sont presque les seuls à représenter des catégories socioprofessionnelles populaires qui comptent pour 40% de la population active française.

Pour mener cette étude, il a fallu reprendre soigneusement les biographies des députés sans se contenter de reproduire les indications du ministère de l'Intérieur qui reposent sur les auto-déclarations des élus qui, sans que cela soit nécessairement volontaire, sont souvent fausses. C'est ainsi que bon nombre de collaborateurs de dirigeants locaux, maires ou présidents de conseils départementaux ou régionaux, se présentent comme de simples « fonctionnaires », que les professionnels de la politique comme les assistants parlementaires indiquent qu'ils sont « cadres du privé », ce qui ne rend compte que de leur relation d'emploi sur le plan juridique ou que des « employés » sont en fait des dirigeants d'entreprise.

Une autre difficulté méthodologique est ainsi soulevée par la dimension nécessairement historique des biographies. Les parcours professionnels ou sociaux évoluent, des fonctionnaires territoriaux deviennent des consultants indépendants, des cadres des services publics partent en pantouflage dans des entreprises privées. Cette évolution joue d'ailleurs presque toujours, à quelques exceptions près, dans le sens du public vers le privé. On a pris le parti ici de coder les professions en fonction de celle qui est réellement exercée lors de l'élection, même si un long parcours a été suivi dans un univers professionnel différent. En conséquence, s'il est intéressant de faire des comparaisons historiques entre législatures, celles-ci n'ont que la valeur que leur donne le changement de cadre institutionnel. La mise en œuvre de la fin du cumul des mandats parlementaires avec des mandats exécutifs locaux a conduit bon nombre d'anciens députés à ne pas se représenter, ce qui induisait *de facto* un renouvellement des candidatures qui ne traduit donc pas nécessairement une demande particulière des électeurs qui seraient à la recherche désespérée du nouveau pour le nouveau.

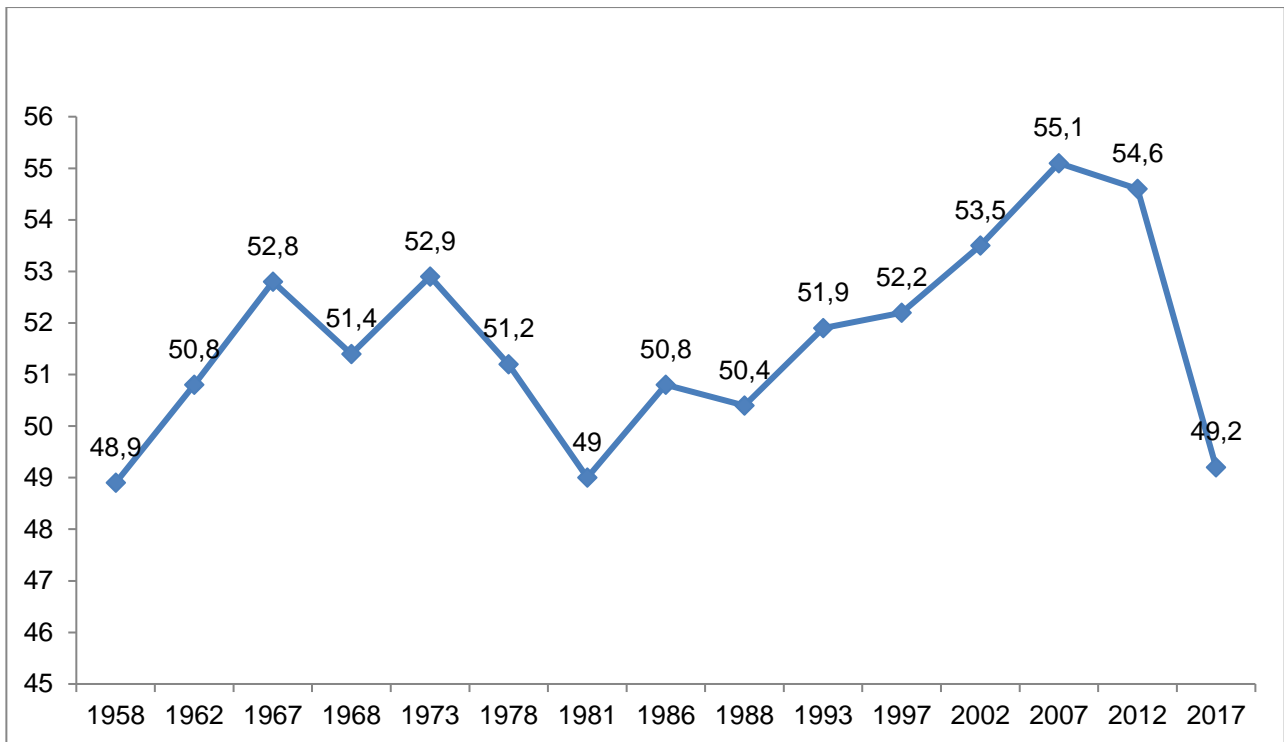
Enfin, la fragmentation en groupes parlementaires comme la confusion qui a régné entre l'affichage d'une étiquette électorale, parfois elle-même assez floue, et le choix d'un groupe parlementaire ont conduit à réunir les députés en grands ensembles d'étiquettes partisans afin de mener des comparaisons significatives sur le plan politique. On a donc créé un ensemble « gauche contestataire » regroupant les élus FI et PCF, un ensemble « gauche socialiste » réunissant les élus PS, Verts, Radicaux de gauche et divers gauche, un ensemble MoDem, un ensemble LREM auquel ont été rattachés les trois candidats élus sur des listes « divers » mais se rapprochant plus ou moins de LREM, un ensemble de droite de gouvernement associant les députés LR et les députés de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) aux députés divers droite, et un ensemble FN auquel on a relié Jacques Bompard. Les élus régionalistes, au nombre de 5, mais représentant des sensibilités politiques différentes, ne seront pas systématiquement examinés.

I – Un renouvellement démographique contrasté

Le renouvellement générationnel de l'Assemblée nationale est indéniable même si les écarts en moyenne d'âge ne sont pas très importants. Il n'est cependant pas également distribué : les femmes sont âgées de 48 ans en moyenne contre 50 ans chez les hommes ; les députés LREM sont en moyenne les plus jeunes (46 ans), suivis de près cependant par les députés de la gauche contestataire (48 ans) alors que ceux de la gauche socialiste sont les plus âgés (54,7 ans), proches des députés de la droite de gouvernement et du MoDem (53 ans) comme des députés FN (52,2 ans).

Le cœur de ce renouvellement est constitué par les novices, députés élus pour la première fois au Palais-Bourbon et n'ayant eu aucun mandat électif au préalable. Leur moyenne d'âge est de 42,5 ans contre 52,6 ans pour tous les autres députés. Ces novices constituent le tiers exactement de la nouvelle Assemblée (192 députés) et se rencontrent surtout dans les rangs de LREM dont ils en constituent près de 55%. Néanmoins, le renouvellement a également concerné la gauche contestataire dont 40% des élus n'avaient jamais eu de mandat avant 2017. Cette proportion est beaucoup plus basse parmi les députés du MoDem (16%), de la gauche socialiste (7%), de la droite de gouvernement (1,5%). Un seul député d'extrême-droite n'a jamais eu de mandat auparavant (Emmanuelle Ménard, l'épouse de Robert Ménard). Le cœur du renouvellement générationnel est cependant le fait des députées femmes LREM novices dont la moyenne d'âge n'est que de 38,6 ans contre 53,2 ans pour leurs homologues masculins.

Graphique 1 : Moyenne d'âge des députés, 1958 - 2017
Source : Enquête Luc Rouban



La proportion de femmes a sensiblement augmenté, passant de 18,4% pour la législature 2007-2012¹ à 27% pour la législature 2012-2017 puis à 38,8% en 2017.

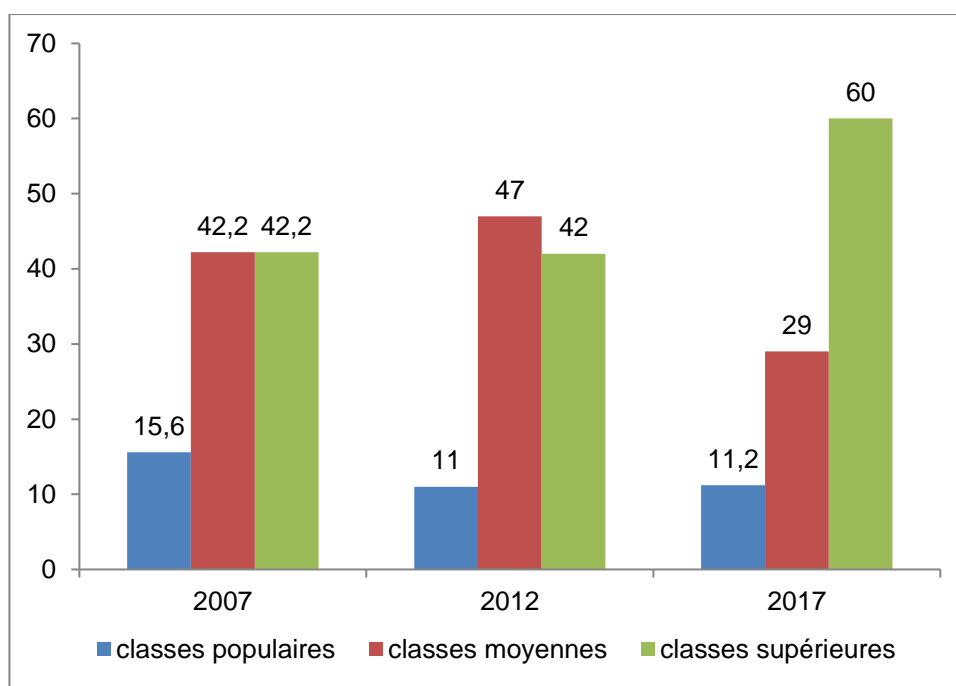
Les femmes représentent 46,8% de l'ensemble LREM, 44,4% des élus MoDem, 39% de l'ensemble de la gauche socialiste, 33% de l'ensemble de la gauche contestataire, 22,6% de l'ensemble de la droite de gouvernement et 22,2% des élus FN soit 2 élues sur 9. On remarque qu'aucune femme n'est présente parmi les cinq députés régionalistes.

Cette avancée de la féminisation ne s'associe cependant nullement à la diversification sociale puisque la proportion de femmes appartenant par leur profession aux classes supérieures² a fortement progressé en 2017, comme le montre le graphique 2. Cette distorsion de la représentation sociale est encore plus forte si l'on sélectionne les seules femmes novices en politique de LREM puisque cette proportion grimpe alors à 73%. Mais il est également vrai que cette proportion est de 87% chez leurs homologues masculins. Comme on le verra plus loin, cette évolution vers davantage d'élitisme social est un phénomène global qui concerne l'ensemble de la nouvelle législature.

¹ Celle-ci comporte plus de 577 députés étant donné l'effet de rotation exercé par le renouvellement de départs volontaires (nominations au gouvernement et démissions) ou non (maladies et décès).

² Le codage a été réalisé comme suit. Les catégories populaires comprennent les ouvriers, les employés du privé comme du public, les artisans-commerçants. Les catégories moyennes recouvrent les étudiants, les professeurs des écoles, les enseignants du second degré, les maîtres de conférence, les officiers, les journalistes, les professions intermédiaires du privé comme du public et les agriculteurs. Les catégories supérieures sont composées des cadres du privé, des industriels et gros commerçants, des patrons de TPE, des professions libérales, des cadres des trois fonctions publiques et des entreprises publiques, des permanents politiques, des universitaires de rang A, des intellectuels et artistes.

Graphique 2 : Le statut social des femmes élues entre 2007 et 2017
 Source : Enquête Luc Rouban

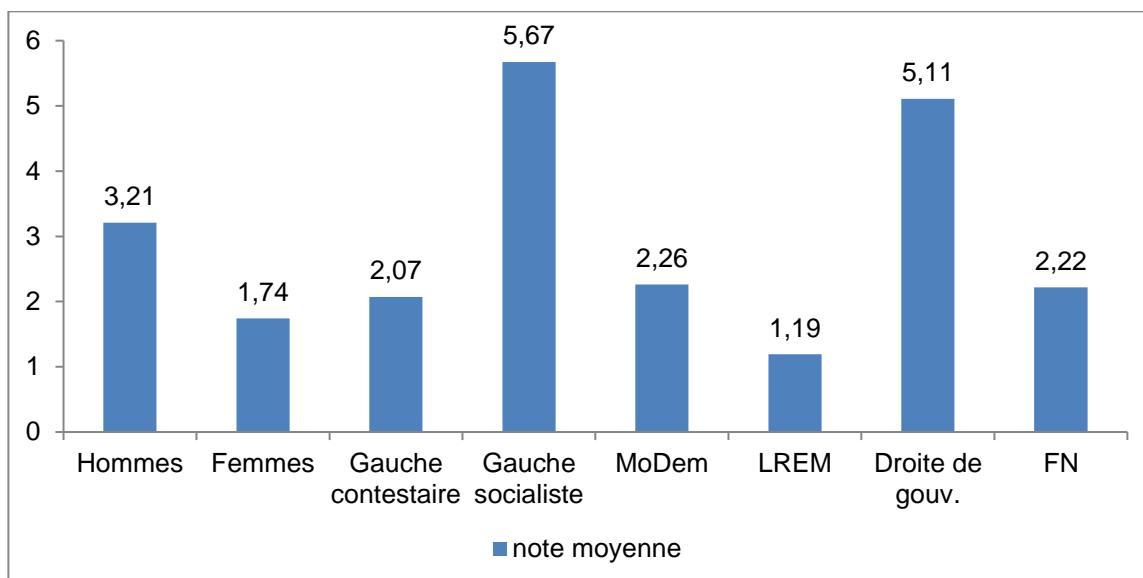


II - La nationalisation des élections législatives

Le renouvellement démographique engendré par la victoire massive de LREM comme les nouvelles limitations apportées au cumul des mandats ont réduit mécaniquement la proportion de députés ayant un passé électif important. On ne peut cependant pas se réduire à dénombrer les mandats détenus au moment des élections législatives de 2017 pour apprécier le poids réel des divers candidats en termes de réputation notabiliaire auprès de l'opinion. Il faut également prendre en considération les différents mandats passés tout comme les nominations à des postes de ministre ainsi que leur fréquence. Le fait, par exemple, d'avoir été ministre ou maire une seule fois il y a quelques années n'a pas le même poids auprès des électeurs que le fait d'avoir été plusieurs fois ministre ou plusieurs fois maire.

Pour étudier le poids de cette notabilité ainsi que sa répartition entre les divers ensembles politiques, on a donc créé un indice composite s'appuyant sur le fait d'être député sortant, conseiller municipal, maire-adjoint, maire, conseiller départemental, conseiller régional mais aussi vice-président ou président de conseil départemental, vice-président ou président de conseil régional ou encore ancien ministre, ancien sénateur ou ancien député européen ou bien d'avoir occupé dans le passé les mandats locaux indiqués plus avant en spécifiant chacun d'entre eux, ce qui conduit à établir 17 « notes » au total. Ces notes ont été ensuite pondérées de manière à prendre en considération le poids relatif de chaque fonction (un député européen n'a pas la même visibilité qu'un sénateur ou un maire) et la multiplication des occurrences afin de tenir compte de l'inscription dans le temps du personnel politique. Au total, on dispose donc d'une note globale allant de 0 à 12 et dont la distribution moyenne pour l'ensemble des députés élus en 2017 est de 2,6. Comme le montre le graphique 3, l'indice de notabilité est particulièrement élevé pour les députés de la gauche socialiste comme de la droite de gouvernement, ce qui montre clairement qu'au sein des partis traditionnels, seuls les candidats fortement dotés en ressources politiques personnelles et ancrés dans les territoires depuis un certain temps ont pu emporter la victoire.

Graphique 3 : Élections législatives 2017 - Note sur l'indice de notabilité par ensemble politique
Source : Enquête Luc Rouban

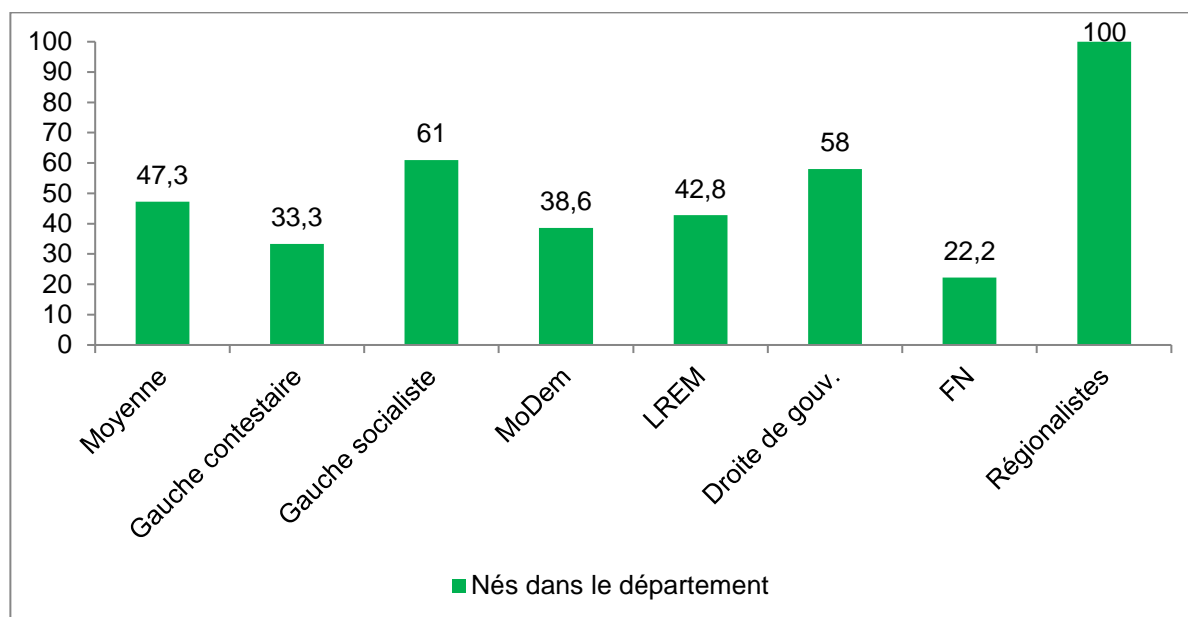


En revanche, la comparaison entre le profil des candidats LREM et les élus LREM montre qu'il n'y a pas eu de filtrage opéré par l'élection et privilégiant les candidats disposant d'un plus grand nombre de mandats locaux. Si la proportion de novices est plus basse chez les élus (51%) que chez les candidats (60%), le nombre ou la qualité des mandats détenus n'ont pas joué dans la décision des électeurs. Le vote LREM a clairement été nationalisé et s'est joué sur la seule étiquette.

Un autre témoignage de cette nationalisation est produit par la proportion importante de députés n'étant pas nés dans le département auquel appartient leur circonscription³. L'attachement personnel à un territoire est un argument puissant pour décrocher des mandats locaux et reste toujours un signe de notabilité. Ce que montrent les élections législatives de 2017, c'est que ce lien physique au territoire s'est défait pour les élus LREM comme pour les élus de la gauche contestataire ou du FN. Les élus de la gauche socialiste et de la droite de gouvernement (auxquels il faut ajouter évidemment les députés régionalistes) sont les seuls à le préserver dans une posture défensive illustrée par leur campagne de terrain axée sur la défense des intérêts locaux. Il semble donc que l'Assemblée élue en 2017 voie coexister deux types de députés, les uns toujours associés au modèle classique de la représentation nationale faisant du député le porte-parole de son territoire autant que le représentant de la nation tout entière, les autres constituant une nouvelle élite politique plus mobile, sans attache territoriale particulière et venant défendre un projet politique au niveau national.

³ On écarte ici du calcul les 11 députés représentant les Français de l'étranger, étant donnée la particularité de leur circonscription.

Graphique 4 : Élections législatives 2017 - Proportion de députés nés dans le département de leur circonscription (%)
 Source : Enquête Luc Rouban



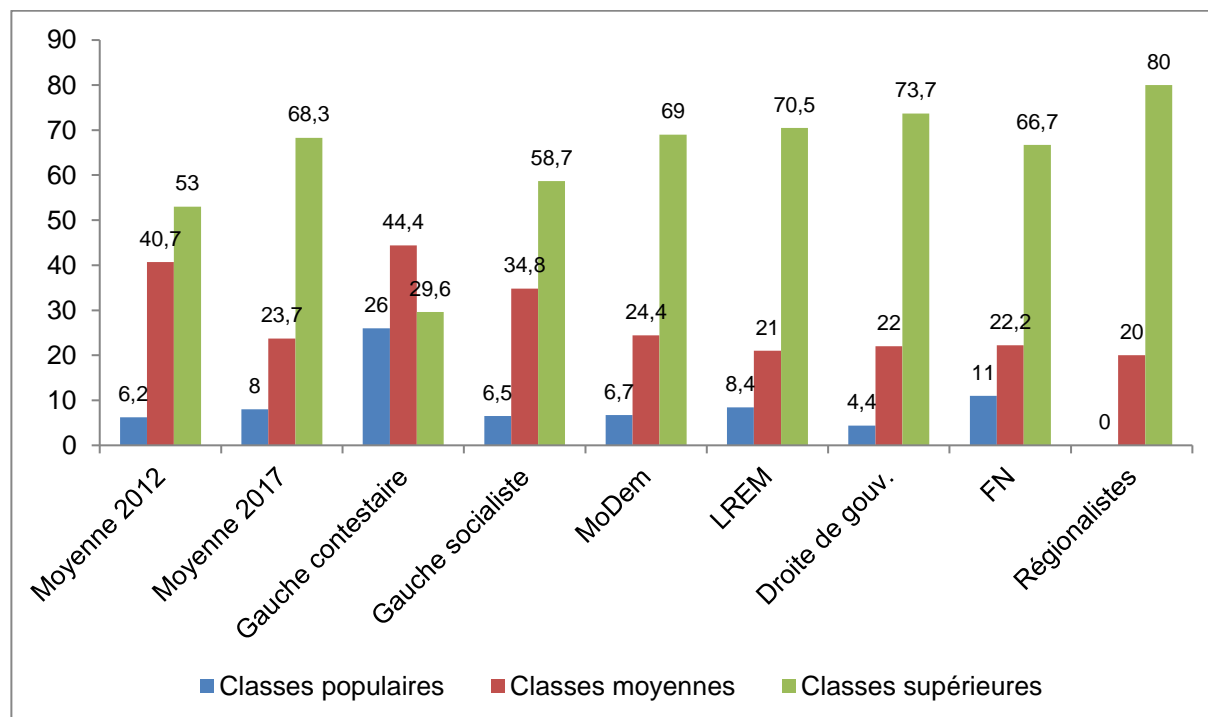
III - Une Assemblée nationale élitiste

Comme le prévoyaient les travaux que l'on a menés sur le profil des candidats LREM, l'Assemblée nationale de 2017 est largement dominée par des élus provenant des catégories socioprofessionnelles supérieures.

À ce titre, on observe une véritable régression par rapport aux législatures précédentes qui voit les représentants des classes moyennes, qui avaient largement dominé depuis les années 1980, céder le pas aux représentants des classes supérieures. Certes, l'Assemblée nationale n'est pas supposée représenter fidèlement la composition socioprofessionnelle du pays. Néanmoins, cet important décalage dans la représentation sociologique crée un hiatus avec les attentes d'ouverture et de diversification du personnel politique telles qu'elles se sont manifestées lors de la campagne de l'élection présidentielle. Les élections législatives ont même amplifié la fermeture élitiste du recrutement des députés puisque l'abstention a surtout concerné les électeurs des catégories sociales les plus modestes. Finalement, les élections législatives de 2017 prennent l'aspect d'une forme de cooptation entre des représentants et des représentés issus du même milieu de la bourgeoisie diplômée en laissant aux marges les contestations radicales qui ont pourtant attiré la moitié de l'électorat au premier tour de la présidentielle.

Graphique 5 : Élections législatives 2017 - La répartition des catégories socioprofessionnelles des députés (%)

Source : Enquête Luc Rouban



Une seconde évolution tient à la part déclinante des élus issus du secteur public en général et de la fonction publique en particulier. Là encore, la question méthodologique est délicate car on peut soit intégrer les professionnels de la politique dans l'ensemble des cadres du public, auxquels ils appartiennent du seul fait de la nature de leur rémunération, soit distinguer les seuls véritables hauts fonctionnaires en choisissant de placer les professionnels de la politique parmi les agents du secteur public sans autre qualification. De la même façon, bon nombre de cadres de la fonction publique territoriale sont en réalité des membres des entourages politiques des élus et ne peuvent être assimilés qu'artificiellement à une élite administrative *proprio motu*. On peut donc soit les considérer comme des cadres du public, soit les placer eux aussi dans une catégorie « autres agents du public ». On a choisi à chaque fois la seconde solution afin de mesurer avec précision l'évolution du système élitair français marqué pendant la première partie de la V^e République par la forte présence des hauts fonctionnaires de l'État au sein des élites politiques.

Tableau 1 : L'évolution de la composition socioprofessionnelle de l'Assemblée nationale, 2007 - 2012 (%)
Source : Enquête Luc Rouban

	Hauts fonctionnaires	Enseignants	Employés du public et autres agents publics	Grands indépendants	Petits indépendants	Cadres du privé	Employés et ouvriers du privé
2007	15,8	19	14,7	27,5	4,7	14,5	4
2012	15,8	17,2	22,4	20,3	4,5	16,3	3,6
2017	9,5	12,5	23,7	28	6,6	16,6	2,6

Note : les « grands indépendants » rassemblent les industriels, chefs d'entreprises et professions libérales ; les « petits indépendants », les artisans-commerçants et les agriculteurs.

Cette évolution moyenne est très contrastée selon les ensembles politiques mais suit les lignes de la sociologie des partis politiques comme de leur histoire récente. Les hauts fonctionnaires se rencontrent surtout au sein des élus de la gauche socialiste (15%) puis de la droite de gouvernement (12%) et rarement dans les rangs de LREM (8,8%). Les enseignants sont surtout présents dans les rangs de la gauche contestataire (22%), de la gauche socialiste (15%) mais on en trouve également une proportion assez élevée au sein de LREM (13,6%). Les employés et autres agents publics sont en fortes proportions parmi les députés de la gauche socialiste (43,5%), de la gauche contestataire (41%), plus rares parmi les députés de la droite de gouvernement (28%) et de LREM (16%). Les grands indépendants se trouvent surtout parmi les élus du MoDem (31%), de la droite de gouvernement (30%) et de LREM (29%) et bien moins parmi ceux de la gauche, qu'elle soit contestataire ou socialiste (15%). Enfin, les cadres du privé sont surtout présents dans les rangs de LREM (23%) et du MoDem (16%), beaucoup moins dans les rangs de la droite de gouvernement (10%) et très rares au sein de la gauche, quelle que soit son orientation politique (autour de 4%).

De cette distribution des profils socioprofessionnels découle naturellement une distribution similaire des diplômés. On remarque surtout la faible présence des énarques (16 au total) ou des Polytechniciens (2) alors que 31 députés ont été formés dans des écoles de commerce. Les études de droit sont néanmoins assez fréquentes (21% de tous les députés ont suivi une formation juridique au moins de niveau master), même si la proportion d'avocats n'a pas augmenté depuis 2012, tout comme les études en économie au sens large en y incluant les études commerciales ou de gestion (18%) ou les études scientifiques et les parcours d'ingénieurs (18%).

Tableau 2 : Composition socioprofessionnelle détaillée de l'Assemblée nationale, 2012 - 2017 (%)
Source : Enquête Luc Rouban

	2012	2017
Étudiants	0	0,3
Ouvriers	0,2	0,2
Artisans-commerçants	1,6	3,6
Agriculteurs	2,9	2,9
Employés	1	1,2
Professions intermédiaires du privé	2,4	1,2
Cadres du privé	15,8	16,6
Industriels	6,7	8,9
Patrons de TPE	0	5,4
Médecins	4,3	4,2
Avocats	5,4	4,5
Autres professions libérales	2,9	4
Intellectuels, artistes	0	0,3
Journalistes	1,2	0,9
Employés de la fonction publique	1,5	1,6
Professions intermédiaires du public	1,9	2,4
Professeurs des écoles	1,9	1,4
Enseignants du second degré	10,2	6,8
Maîtres de conférence	3,1	2,4
Professeurs du supérieur	1,9	1,9
Cadres de la fonction publique territoriale	8,8	6,4
Cadres des autres fonctions publiques	10,2	6,6
Membres des grands corps	3,5	1
Magistrats	0,3	0,2
Officiers	0,3	0,3
Cadres des services publics industriels	1,2	1,4
Permanents politiques	10,4	13,3

Conclusion

La composition de la nouvelle Assemblée nationale, loin d'apporter un remède à la crise de la représentation, n'a fait que l'aggraver en organisant une fracture entre une majorité LREM, associée au MoDem et à une partie des députés LR, voire une partie des députés socialistes, fortement diplômée et issue principalement des élites du secteur privé, et une opposition très minoritaire réduite à un rôle de contestation sur la base d'une représentation sociale populaire et venant souvent de la petite fonction publique. On retrouve ici le scénario de « la démocratie sans le peuple » qui s'est joué au premier tour de l'élection présidentielle mais dont les effets ont été amplifiés par l'abstention lors des législatives. Les réformes institutionnelles devant introduire une dose de proportionnelle devraient faire évoluer cette situation mais pas avant 2022. Une autre conséquence des élections législatives est de voir se différencier deux élites politiques, l'une traditionnellement ancrée dans les territoires et l'autre jouant, en faveur de la majorité ou contre elle, une stratégie nationale. Au-delà des divergences idéologiques, on peut penser qu'une telle différenciation, également alimentée par la fin du cumul des mandats, peut augurer de nouvelles tensions entre l'État et les collectivités locales.

Bibliographie et références documentaires

ROUBAN (Luc), *Le profil des candidats investis par la République en Marche : un renouveau limité*, Note du CEVIPOF n° 39, ENEF, vague 15, juin 2017, https://www.enef.fr/app/download/15911765625/LA_NOTE_%23339_vague15.pdf?t=1498144334

ROUBAN (Luc), « Le renouvellement du personnel politique », *Cahiers français*, n° 397, *La Cinquième République et ses évolutions*, Paris, La Documentation française, 2017, p. 32-38.

ROUBAN (Luc), *Les députés de 2012 : quelle diversité ?*, Note du CEVIPOF, n° 8, juillet 2012, <http://www.cevipof.com/fr/les-publications/notes-de-recherche/bdd/publication/980>.

ROUBAN (Luc), « Les députés », *Cahier du CEVIPOF*, n° 55, 2011, <http://www.cevipof.com/fr/les-publications/les-cahiers-du-cevipof/bdd/publication/829>.
<http://www.enef.fr/les-notes/>

L'auteur

Luc Rouban
Directeur de recherche CNRS
luc.rouban@sciencespo.fr

Édition

Madani Cheurfa / Odile Gaultier-Voituriez

Réalisation

Marilyn Augé

Pour citer ce document :

ROUBAN (Luc), « L'Assemblée élue en 2017 et la crise de la représentation », *Note ENEF 43*, *Sciences Po CEVIPOF*, juillet 2017, 10 p.
URL : <https://www.enef.fr/les-notes/>

© CEVIPOF, 2017 Luc Rouban

L'Enquête électorale française

Le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) est le laboratoire de référence pour l'étude des attitudes politiques et l'analyse du comportement électoral. De novembre 2015 à juin 2017, le CEVIPOF déploie un dispositif inédit de recherche et notamment l'Enquête électorale française dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017.

En partenariat avec IPSOS et *Le Monde*, un panel de 25 000 Français, un autre de 1 000 jeunes de 16 à 18 ans et un dernier de 2 500 personnes non inscrites sur les listes électorales, sont interrogés 16 fois durant vingt mois.

L'Enquête électorale française, à l'instar des recherches conduites précédemment aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni, répond à quatre grandes questions :

> Quels sont les facteurs individuels et contextuels susceptibles d'ancrer un choix électoral ?

> Les variables dites lourdes (socio-démographie, religion et patrimoine) suffisent-elles à expliquer les choix électoraux ? Qu'en est-il des ressorts psychologiques du vote (émotions et personnalité) ?

> Quelle est l'influence des changements personnels, familiaux, professionnels ou encore géographiques sur le vote ?

> Enfin, quelles sont les formes de mobilisation politique des primo-votants ?

Pour ces recherches menées dans le cadre de l'Enquête électorale française, le CEVIPOF bénéficie du soutien du ministère de l'Intérieur.



www.enef.fr

cevipof.2017@sciencespo.fr

www.cevipof.com
